

TUTORIEL D'UTILISATION DU PORTAIL FAMILLE

Comment mettre en place un prélèvement automatique ?

➤ **Votre démarche expliquée pas à pas (retrouvez-la en image en page 2) :**

- 1- Connectez-vous sur le portail famille de la commune de Couzeix
- 2- Sélectionnez la rubrique « ESPACE FAMILLE »
- 3- Sélectionnez la rubrique « DOSSIER DE FAMILLE »
- 4- Sélectionnez le responsable
- 5- Faites dérouler les informations jusqu'au paragraphe « informations bancaires »
- 6- Sélectionnez « prélèvement » dans « mode de règlement »

Mode de règlement

Prélèvement



- 7- Descendez en bas de page puis cliquez sur

Soumettre la modification

1- Connectez-vous sur le portail famille



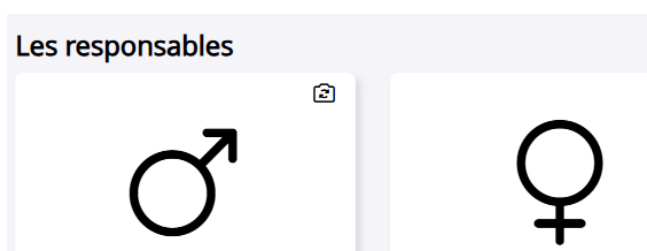
2- Sélectionnez « ESPACE FAMILLE »



3- Sélectionnez « DOSSIER DE FAMILLE »



4- Sélectionnez le responsable 1 (Celui qui reçoit les factures)



5- 6-7

Paramétrez vos données pour mettre en place le prélèvement automatique en renseignant vos données bancaires.

La collectivité utilise ces données pour éditer le mandat de prélèvement.

Le prélèvement est mis en place dès lors que ce document nous est retourné signé.

Informations bancaires

Les champs avec * sont obligatoires.

| | |
|-------------------|----------------------|
| Mode de règlement | Prélèv |
| Nom * | <input type="text"/> |
| Prénom * | <input type="text"/> |
| Code postal * | <input type="text"/> |